LES 14 MISSIONS DU CFA

Présentation

Le centre de formation d'apprentis **DREAMERS TEAM** s'engage à accomplir l'ensemble des **14 missions** prévues par l'**article L.6231-2 du Code du travail**, au service de la réussite et de l'insertion professionnelle de ses apprentis.

Mission 01 — Orientation et accompagnement (y compris handicap)

Accompagner les personnes, **y compris celles en situation de handicap**, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le CFA appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration, en désignant un **référent handicap**.

Mission 02 — Aide à la recherche d'un employeur

Appuyer et accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur **recherche d'un employeur**.

Mission 03 — Cohérence formation CFA / entreprise

Assurer la **cohérence entre la formation dispensée au CFA et celle dispensée en entreprise**, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Mission 04 — Information droits, devoirs, santé et sécurité au travail

Informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et en tant que salariés, ainsi que des règles applicables en matière de **santé et de sécurité en milieu professionnel**.

Mission 05 — Maintien en formation 6 mois en cas de rupture

Permettre aux apprentis en rupture de contrat **la poursuite de leur formation pendant six mois** tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi (art. L.6342-1 et L.6341-1).

Mission 06 — Accompagnement social et matériel

Apporter, en lien avec le service public de l'emploi (notamment les **missions locales**), un accompagnement aux apprentis pour **prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel** susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage.

Mission 07 — Mixité et égalité Femmes – Hommes

Favoriser la **mixité** au sein du CFA en sensibilisant formateurs, maîtres d'apprentissage et apprentis à **l'égalité entre les femmes et les hommes** ainsi qu'à la **prévention du harcèlement sexuel** au travail, et participer à la lutte contre la répartition sexuée des métiers.

Mission 08 — Mixité des métiers et égalité professionnelle

Encourager la **mixité des métiers** et l'**égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information à destination des apprentis.

Mission 09 — Diversité et lutte contre les discriminations

Favoriser, au-delà de l'égalité F/H, la **diversité** au sein du CFA en sensibilisant formateurs, maîtres d'apprentissage et apprentis à l'**égalité des chances** et à la **lutte contre toutes formes de discriminations**.

Mission 10 — Mobilité nationale et internationale

Encourager la **mobilité nationale et internationale** des apprentis en nommant un personnel dédié (référent mobilité) mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les **programmes de l'Union européenne** (Erasmus+).

Mission 11 — Suivi et accompagnement de la formation à distance

Assurer le **suivi et l'accompagnement des apprentis** lorsque la formation est dispensée en tout ou partie **à distance** (art. L.6211-2, 2°).

Mission 12 — Évaluation des compétences acquises

Évaluer les **compétences acquises** par les apprentis, y compris sous la forme d'un **contrôle continu**, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur.

Mission 13 — Accompagnement vers la poursuite de formation

Accompagner les apprentis ayant **interrompu leur formation** ou n'ayant pas, à l'issue de leur formation, **obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle**, vers les personnes et organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un **projet de poursuite de formation**.

Mission 14 — Accès aux aides des apprentis

Accompagner les apprentis dans leurs **démarches pour accéder aux aides** auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur (logement *Mobili-Jeune*, *Visale*, *Loca-Pass*, restauration, mobilité, fonds social, premier équipement, prime d'activité). *L'aide au permis B est supprimée — Loi de finances 2026.*